



# *Recours en notation, cadres C et B des 6 et 13 octobre 2011*

## **TOUT EST VERROUILLE !!!**

Depuis le 01 Septembre 2011 en raison de la fusion des statuts, et jusqu'à la fin de l'année, les C.A.P. locales seront réunies en configuration "Finances Publiques" regroupant les élu(e)s des deux filières quel que soit l'ordre du jour.

A partir du 01 Janvier 2012 siégeront les élu(e)s issu(e)s des élections du 20 octobre 2011. En préambule à l'examen des dossiers, les élu(e)s de la C.G.T. ont lu la déclaration suivante :

### **DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT C.G.T. DES FINANCES PUBLIQUES**

*Avec 2667 suppressions d'emplois à la D.G.F.I.P., la politique du non remplacement d'un départ sur deux est plus que respectée !!! La situation catastrophique des effectifs contribue au mal être des Personnels faisant craindre le pire.*

L'évaluation/notation telle qu'elle se pratique aujourd'hui est un des facteurs déclenchant de ce mal être. Et ce n'est pas la suppression de la note chiffrée qui résoudra le problème.

En Moselle comme pour les autres départements l'impact de l'O.R.E. sur les E.K.M. est une évidence. Ce sont des économies que l'administration fait « sur le dos » des salariés de la D.G.F.I.P.

Ce sont six agents de catégorie B qui ont formulé un recours pour la notation 2011.

**Ils ont parfaitement raison de se saisir de leur droit de recours parce que la notation est lourde de conséquences sur l'avancement d'échelon, le tableau d'avancement ainsi que l'avis pour le changement de corps sur liste d'aptitude.**

Les Personnels ne sont pas opposés à ce que leur hiérarchie évalue la qualité de leur travail, mais la réalité de la notation est tout autre. Leurs mérites ne peuvent pas être reconnus à hauteur de la qualité de leur travail en raison de l'extrême faiblesse du nombre de bonifications possibles (20% à trois mois et 30% à un mois).

*Le recours en CAP de notation devrait permettre de réparer des injustices évidentes malgré ces quotas, carcan incontournable de la réforme.*

*Nous vous rappelons que la CGT a toujours été opposée à la mise en place de ce système de notation inapplicable dans son esprit et de ce fait systématiquement contourné par l'administration.*

**Nous élargirons cette intervention en évoquant le contexte social actuel. Le plan d'austérité présenté par le gouvernement fait peser l'essentiel du financement sur les salariés. D'autres choix sont possibles pour une nécessaire répartition des richesses. Il est urgent d'abandonner la taxation des complémentaires santé ; de supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; de conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique ; de mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières ; de faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité ; de stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction Publique ; de s'opposer aux délocalisations des entreprises et de soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans tous les secteurs d'activités.**

Au total des deux C.A.P. , 11 dossiers ont été évoqués. Les élu(e)s de la C.G.T. qui ont pour principe de défendre tous les agents qui font un recours, ont déployé toute leur énergie dans la défense de ces dossiers, même pour les collègues qui ne les avaient pas sollicités. Nous rappelons qu'au plan local seule la bonification de + 0,02 peut être accordée, **l'évolution de + 0,06 n'étant possible qu'en C.A.P. Nationale.**

### **En C une réserve de 2 X 1 mois était disponible**

Elle n'a pas été utilisée et conservée pour l'année prochaine.

#### **Encore des économies sur le dos des agents.**

Sur les cinq recours soumis à la commission, aucun agent n'a obtenu satisfaction bien que leurs dossiers soient irréprochables.

Toutefois trois agents ont vu leurs appréciations changées.

Un recours sur une réduction de - 0,02 pour lequel nous avons acquis une amélioration à la note d'alerte - 0,01 qui permet à l'agent de récupérer la prime d'intéressement et de conserver son rang de classement pour les tableaux d'avancement.

### **En B une réserve de 5 X 1 mois était disponible**

3 mois ont été attribués suite au recours 2 mois ont été conservés pour l'an prochain.

Sur les six recours soumis à la commission, trois agents ont vu leur note relevée à 0,02 et trois agents verront la modification de leurs appréciations soumises à l'approbation de l'administration centrale.

Lors de cette CAP nous avons pu constater que certains chefs de poste commettent l'erreur de relater des propos qui n'ont aucun rapport avec l'exercice de nos missions et qui dans certains cas touchent la vie privée.

Pour la prochaine campagne de notation, l'administration devrait faire un rappel de déontologie à tous les notateurs

**Nous attirons votre attention pour les prochaines notations sur ce point et vous invitons à une extrême vigilance en demandant IMMEDIATEMENT au notateur du 1<sup>er</sup> degré de retirer ces remarques avant même de signer votre fiche d'évaluation.**

Lors de notre visite de poste, nous avons ressenti une forte tension dans une structure et immédiatement alerté le médecin de prévention.

Le nombre inquiétant de demandes de révision de note à l'intérieur de celle-ci n'a fait que confirmer nos craintes et de nouveau alerter la direction sur le mal-être et l'informer que cette situation actuellement marginale pourrait se reproduire dans d'autres sites en raison notamment de la baisse des effectifs.

Une écoute attentive a été portée par l'administration à notre requête, espérons que les solutions proposées permettront de soulager cette souffrance au travail.

Dès sa mise en place, la CGT a contesté cette notation qui montre une fois de plus ses limites et les problèmes qu'elle engendre.

La CGT s'oppose à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'évaluation/notation, à l'instar de ce que l'administration propose avec la prime de fonction liée aux résultats.

Nous conseillons à tous nos collègues d'effectuer un recours en CAP Centrale pour obtenir satisfaction.

Un modèle de ce recours est disponible dans notre site à l'adresse suivante :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/fiche8.pdf>

### **N'hésiter pas à nous contacter pour vos recours en CAP CENTRALE**

Vos représentants en CAP Locale :

Jean-François MEILE : DRFIP METZ service DCL. Tel : 03.87.38.50.06

[jean-francois.meile@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-francois.meile@dgfip.finances.gouv.fr)

Gérard LEYENDECKER : CIF Sarrebourg. Tel 03.87.23.29.42

[gerard.leyendecker@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:gerard.leyendecker@dgfip.finances.gouv.fr)

Expert : Raymonde VITALI : DRFIP METZ service Dépense. Tel : 03.87.38.69.32

[raymonde.vitali@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:raymonde.vitali@dgfip.finances.gouv.fr)